

<b>Zeitschrift:</b>	Technique agricole Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Technique agricole Suisse
<b>Band:</b>	35 (1973)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Convocation : à la 47ème Assemblée des Délégués

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Convocation

## à la 47<sup>ème</sup> Assemblée des Délégués

**du samedi 22 septembre 1973, à 08.45 h, à la salle de l'Hôtel Bellevue,  
à Sursee LU**

### Ordre du jour:

- 1) Introduction et nomination de scrutateurs
- 2) Communications
- 3) Procès-verbal de la 46ème Assemblée du 23.9.72
- 4) Rapport d'activité 1972/73
- 5) Rapport financier 1972/73 et rapport des réviseurs
- 6) Location d'une remise pour machines (Centre 1)
- 7) Programme d'activité 1973/74 et listes de cours des Centres 1 et 2 pour l'hiver 1973/74
- 8) Fixation de la cotisation et budget pour 1973/74
- 9) Nominations complémentaires (CC)
- 10) Ordonnance concernant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation (OAC)
- 11) Transformation de camions en chars automobiles agricoles
- 12) Jubilé en 1974: les 50 ans ASPT/ASETA
- 13) Choix du lieu de réunion de la 48ème Assemblée des Délégués
- 14) Propositions éventuelles \*)
- 15) Divers

Morat et Brougg, le 14 août 1973

ASSOCIATION SUISSE POUR  
L'EQUIPEMENT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE - ASETA

Le président central: H. Baechler  
Le directeur: R. Piller

\*) Selon l'art. 8, chiffre 8, des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises au président central ou au secrétariat central au plus tard une semaine avant l'assemblée, c'est-à-dire avant le 14 septembre 1973.

MM. les présidents des sections prient les sociétaires de leur communiquer avant le 10 septembre 1973 les propositions ou suggestions devant être examinées à cette assemblée.

P.S. — Selon l'art. 7, chiffre 1.4, des statuts, tout sociétaire peut assister à l'assemblée des délégués et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués, les membres du comité central et les réviseurs, ont le droit de vote.